

Compte rendu du conseil municipal du 10 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le dix octobre à 10h00 le conseil municipal de Vaucelles et Beffecourt légalement convoqué 6 octobre 2015 s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Mathieu FRAISE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents : Mesdames CALLAND Rosalie, QUIEVREUX Sophie, Messieurs CATHERIN Sébastien, DALONGEVILLE Hervé, DUMANT Christophe, FRAISE Mathieu, LEVIEL Guy, LEVIEL Nicolas

Absents excusés : Mesdames DUVAL-DASSOT Claire, GUILAIN Catherine

Retard excusé : Monsieur CHOLET Sébastien

Le conseil Municipal a désigné conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales Monsieur Sébastien CATHERIN pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé à l'unanimité des voix POUR et signé le compte-rendu du conseil municipal du 25 juin 2015, passe aux délibérations suivantes sous la présidence du Maire Mathieu FRAISE.

POINTS NECESSITANT UNE DELIBERATION

Délibération n°1 : Droit de Préemption

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé :

Lors du conseil du 18 mars 2015 le droit de préemption a été proposé au conseil municipal. Le droit de préemption est une procédure permettant à une personne publique (ex : collectivité territoriale) d'acquérir en priorité, dans certaines zones préalablement définies par elle, un bien immobilier mis en vente par une personne privée (particulier) ou morale (entreprise), dans le but de réaliser des opérations d'aménagement urbain. Le propriétaire du bien n'est alors pas libre de vendre son bien à l'acquéreur de son choix et aux conditions qu'il souhaite. Mme CALLAND était chargée de rassembler différentes informations qui devaient être exposées lors des conseils du 20 avril 2015 et 25 juin 2015. Après étude de Monsieur le Maire il s'avère que le droit de préemption n'est pas applicable pour la commune de Vaucelles et Beffecourt car la commune n'est pas réglementée par un document d'urbanisme (POSS, PLU ou carte communale) mais référent au RNU (Règlement nationale d'urbanisme).

Délibération n°2 : Matériel informatique

Rapporteur : Sébastien CATHERIN

Exposé :

La commune envisage de renouveler le matériel informatique de la mairie devenue obsolète afin d'améliorer les outils de travail de la secrétaire de mairie et d'acquérir le matériel et non de le louer afin de réaliser des économies non négligeables au-delà de 3 ans d'amortissement. L'ancien matériel sera remis en état gratuitement et pourra être mis à disposition au CCAS et au Foyer Rural.

Après différentes réunions avec Mr HAVEZ Ingénieur commercial de la société NFI (Nord France Informatique) et différentes études menées par Sébastien CATHERIN le conseil a opté pour un achat de matériel informatique de marque Dell pour un montant de 1652 euros.

Du solutions logiciels de 264.00 TTC par trimestre et d'un coup de 400€ d'installation.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise, à l'unanimité des voix pour, Sébastien CATHERIN à lancer les travaux.

Délibération n°3 : Repas CCAS des anciens

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé :

Le repas se fera au restaurant Chez Jeannot à Etouvelles le 29 novembre 2015. Le nombre de personne de plus de 65 ans pouvant participer au repas est de 39. Un repas pour un montant de 34€ par personne soit au total 1326 € est proposé au conseil.

Une bouteille de méthode champenoise sera remise à chaque personne (216 €) ainsi qu'une boite de chocolat (329€).

Le cout total de la prestation du CCAS pour nos ainés sera donc de 1871 € maximum.

Mathieu FRAISE informe que les membres du conseil voulant participer au repas à leur frais seront les bienvenus.

Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix pour, le budget et l'organisation de cette journée.

Délibération n° 4: BP CCAS et projet dissolution

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé :

Un rappel est fait sur le compte administratif, compte de gestion, l'affectation des résultats pour l'année 2014 ainsi que le budget primitif 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix pour, la dissolution du CCAS et la création d'une commission. Il restera cependant à rencontrer les membres extérieurs pour la validation du budget.

Délibération n°5 : Délibération modificative

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé :

Une proposition est faite pour basculer l'argent du compte comptable 21568 au compte comptable 20401582 afin de pouvoir utiliser l'argent bloqué lors du vote du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix pour, la modification du compte.

Délibération n° 6: Diagnostique de l'accessibilité aux personnes handicapées (ERP)

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé :

Afin de remettre aux normes la salle communale une étude de Aisne habitat facturée 420€ afin d'établir un devis est nécessaire pour diagnostiquer les différents besoins.

Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix pour, le montant de 420€ pour la détermination des besoins et l'établissement des devis.

Délibération n° 7: Projet salle communale (matériels et réfection)

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé :

La société PHEM a été démarchée pour l'achat des fournitures nécessaires pour la salle lors de son utilisation.

Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix pour, l'achat des fournitures auprès de la société PHEM

Une étude de réfection de l'intérieur de la salle par l'employé communal est également en cours.

Délibération n°8: Téléthon 2015

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé :

Cette année le Foyer Rurale ne s'engagera pas dans l'organisation du Téléthon qui aura lieu le 4 et 5 Décembre 2015

Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix pour, l'organisation du Téléthon 2015 par la commune de Vaucelles et Beffecourt par l'intermédiaire des membres du conseil et de tous bénévoles.

Une réunion de préparation a été planifiée le 23 Novembre 2015 à 19 h 30.

Délibération n°9: Changement de membre pour représentant syndicat scolaire de Vaucelles et Beffecourt

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé :

Sébastien CATHERIN compte tenue de ses déplacements géographiques professionnels ne peut plus assumer les différentes réunions du syndicat scolaire et a demandé à être remplacé.

Christophe DUMANT le remplacera dès la prochaine réunion.

POINTS NE NECESSITANT PAS DE DELIBERATION :

Point n°1 : Réaménagement de la place angle rue haute, rue du calvaire

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé :

Une demande de subvention est en cours afin d'aménager la place face à la mairie. Des places de parking, un arrêt de bus et un terrain de pétanque devraient voir le jour.

Une demande de métrage, un relevé topographique a également été demandé. Un point sera fait lors des prochains conseils.

Point n°2 : Réseaux incendie

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé :

Différents renseignements ont été demandés auprès de Véolia afin de modifier et remettre en conformité les réseaux incendie sur différents secteurs tel que la rue haute et la rue du calvaire.

Une demande de renseignements est également en cours pour l'installation d'une réserve incendie sous la future place.

Un point sera fait lors des prochains conseils.

Point n°3 : Indemnités CDDL

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Exposé :

Suite aux achats du matériel pour l'entretiens les espaces verts 666 euros soit 20% nous ont été reversés par le fond de concours du département pour l'amélioration des communes sous forme de subvention.

Point n 4: Citoyen Vigilant

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Courant octobre une rencontre avec l'adjudant-chef Amaury de la gendarmerie d'Anizy le Chateau permettra de signer les derniers documents dans le cadre de l'intégration de la commune de Vaucelles et Beffecourt au dispositif « Voisins Vigilants ».

Une commande de 3 panneaux informant l'adhésion de la commune à ce programme a été passée auprès de la société Alfa Com pour un cout total de 327.45 €HT qui seront positionnés aux 3 entrées du village.

Une demande auprès de la DDT a été faite pour prendre connaissance des nouvelles limites de la commune.

Point n°5: Problème Mme DAVE

Rapporteur : Mathieu FRAISE

Concernant le litige avec Mme DAVE et après renseignement le bout du chemin serait communal et sa réfection incomberait à la charge de la commune. Cependant une consultation du contrat de vente sera demandée auprès du Notaire ayant rédigé l'acte de vente.

Point n° 6: NBI Secrétaire

Rapporteur : Mathieu FRAISE

La secrétaire demande à la mairie une nouvelle bonification indiciaire (NBI) de 15 points réservée au fonctionnaire lui permettant d'être augmenté de 9.92 € brut par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil valide, à l'unanimité des voix pour, cette augmentation de salaire.

Point n° 7: Questions diverses

Rapporteur : Mathieu FRAISE

- 1- Etablissement du planning du bureau de vote pour les élections régionales du 6 et 13 décembre 2015
- 2- Un point est fait sur le suivi des coupes de bois
- 3- Opération brioches APEI : 80 brioches ont été achetées et revendues avec la participation de Constance, Justine, Mathilde et Hubert.
- 4- Projet 11 Novembre 2015 : un point est fait sur la façon dont se déroulera et sera orchestrée la cérémonie du 11 Novembre. Mr le Maire demande à ce qu'un maximum de conseillés puissent être présents pour le bon déroulement de la cérémonie.
- 5- Les convocations au conseil municipal seront également mises en ligne. Des photos des travaux réalisés seront également mis en ligne, de même que la photo de la plaque Cochet et le bulletin municipal.
Hervé DALONGEVILLE se charge de la mise à jour du site.
- 6- Un double des clefs de la salle sera fait.
- 7- La commission pour la révision de la liste électorale s'est réunie le lundi 5 octobre :
 - 3 inscriptions d'office (+ 18 ans)
 - 6 nouveaux inscrits
 - 0 radiation
- 8- Hervé DALONGEVILLE se charge de contacter Orange pro afin de faire installer un amplificateur réseau via la box de la mairie où le réseau est inexistant
- 9- Baptême républicain le 11 octobre 2015 à la Mairie
- 10- Achat d'un nouveau téléphone pour la mairie pour remplacer l'ancien qui est hors service : Hervé se charge de l'achat via Orange
- 11- Analyse du problème lors de la location de la salle par Mme LOCHERON où des personnes sont venues visiter les lieux sans qu'aucun conseillés ne soit informé.
- 12- Un contact a été pris avec Mme FELL de l'USED A pour le rattachement du lieudit « pas d'âne » haut débit. La mise en place d'une parabole a été proposée afin de pallier au problème.
- 13- Différents achats ont été réalisés : Senseo, dosettes et porte cartes de publicité et visite
- 14- Discussion autour d'un projet emploi d'avenir pour aider Vincent l'employé communal.
- 15- Projet d'achat d'un défibrillateur pour la mairie et la salle polyvalente.
- 16- Dépôt de courrier de Mr LANTHONY qui sera exposé lors du prochain conseil.